

COMMUNE D'UNIEUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 13 MARS 2023

Le lundi treize mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date trois mars deux mille vingt-trois en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON, Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Juliette HAUW, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Nicolas DUTARTRE, Morgane RICHARD, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER, Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : Mme Agnès PESTRE à M. Fabrice MIALON, Mme Nathalie RAFFIN à M. Daniel RATHIER, M. Stéphane CESARATTO à Mme Véronique ROMEYER, Mme Clémentine PAGNIER à Mme Djida OUCHAOUA, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

Excusé : M. Laurent LAFRECHOUX.

Nombre de conseillers : **29** - Nombre de présents : **23** - Nombre de votants : **28**

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

DÉLIBÉRATION N°2023-03-03

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES VICTIMES DU SÉISME EN TURQUIE ET SYRIE

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'action des associations Unieutaires en faveur des peuples turc et syrien victimes de récents séismes.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association secours populaire Français Comité Unieux Fraisses d'un montant de 1 000 €.
- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Secours catholique Firminy/Vallée de l'Ondaine d'un montant de 1 000 €.

Extrait conforme au registre des délibérations.
Fait à UNIEUX, le 13 mars 2023.

Le Maire,

Christophe FAVERJON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203168-20230313-DELIB2023-03-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2023

**Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
la Directrice Générale des Services**

